

## **CADRE GENERAL DES APPELS D'OFFRE DE RECHERCHE VML**

Les programmes sélectionnés par VML concernent des projets de recherche nationaux ou internationaux, réalisés au sein d'établissements publics ou privés, et des bourses doctorales et postdoctorales. La sélection des programmes suit une procédure rigoureuse qui a pour but de :

- garantir l'impartialité dans les choix,
- valider la cohérence du projet par rapport aux thèmes de recherche agréés par VML,
- contrôler la pertinence de chaque projet,
- vérifier les compétences techniques des candidats. De la rédaction de l'appel d'offres au versement d'une subvention, plusieurs phases se succèdent :

### **I- Détermination des champs de recherche**

L'appel d'offres fixe un cadre dans lequel les demandes de subvention devront s'intégrer. Ce cadre est défini par la Commission Scientifique et le Conseil Scientifique et Médical (CSM) de VML.

### **II-Publication et diffusion de l'appel d'offres**

### **III- Réception et présélection des projets**

Sous forme d'abord de lettre d'intention, les demandes de financement sont présentés au CSM. Une présélection est alors opérée au regard de la pertinence et de l'opportunité du projet d'étude par rapport aux maladies lysosomales.

### **IV- Constitution des dossiers de demande**

Informés de leur présélection, les demandeurs instruisent alors un dossier détaillé et rédigé en anglais qu'ils retourneront à VML.

### **V- Expertise des dossiers reçus**

A partir d'un document de synthèse, réalisé par VML, récapitulant toutes les demandes, le CSM sélectionne deux experts par dossier. Leur tâche sera alors d'exprimer leur avis sur l'intérêt de la demande.

Le premier expert appartient au CSM, et le second est externe, de préférence étranger. Si l'un des dossiers provient d'un membre du CSM, les deux experts désignés seront externes.

### **VI- Sélection des dossiers financés**

Une fois le retour des experts effectué, le CSM se réunit pour statuer sur chaque programme.

### **VII- Financement**

A partir de l'avis du CSM, et après validation du Conseil d'Administration, VML déclenche le règlement des subventions.

Le contrôle de la réalisation des programmes financés s'effectue par le biais de publications dans des journaux scientifiques (où VML est citée) et/ou d'un compte rendu d'activité.

### **Contact VML :**

VML – 2 ter avenue de France – 91300 MASSY – France

tel : 00 33 (0)1 69 75 40 30

email : scientifique@vml-asso.org